



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.1/32/1
26 septembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
PREMIERE COMMISSION

REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS RENVOYÉES A LA PREMIERE COMMISSION

Lettre datée du 23 septembre 1977, adressée au Président de la Première
Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 5ème séance plénière de la trente-deuxième session, tenue ce jour, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer les points suivants à la Première Commission :

1. Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde : rapport du Secrétaire général (point 33).
2. Application de la résolution 3473 (XXX) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) : rapport du Secrétaire général (point 34).
3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 35).
4. Elaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 36).
5. Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales : rapport du Secrétaire général (point 37).
6. Armes incendiaires et autres armes classiques qui peuvent être l'objet de mesures d'interdiction ou de limitation pour des raisons humanitaires : rapport du Secrétaire général (point 38).
7. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : rapport de la Conférence du Comité du désarmement (point 39).

8. Nécessité de cesser d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires et conclusion d'un traité tendant à réaliser l'interdiction complète de ces essais : rapport de la Conférence du Comité du désarmement (point 40).
9. Application de la résolution 31/67 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (point 41).
10. Mesures efficaces visant à assurer la réalisation des buts et objectifs de la Décennie du désarmement (point 42) :
 - a) Rapport de la Conférence du Comité du désarmement;
 - b) Rapport du Secrétaire général.
11. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (point 43).
12. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (point 44).
13. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : rapport du Secrétaire général (point 45).
14. Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes : rapport de la Conférence du Comité du désarmement (point 46).
15. Réduction des budgets militaires : rapport du Secrétaire général (point 47).
16. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix : rapport du Comité spécial de l'océan Indien (point 48).
17. Conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires (point 49).
18. Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : rapports du Secrétaire général (point 50).
19. Désarmement général et complet (point 51) :
 - a) Rapport de la Conférence du Comité du désarmement;
 - b) Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
 - c) Rapport du Secrétaire général.

20. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (point 52).

/L'Assemblée générale prenant note du fait que le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, eu égard aux travaux de transformations des locaux du Siège à New York en 1978 et 1979, décidés par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/195, avait recommandé à l'Assemblée générale de décider à sa trente-deuxième session, d'ici le 15 octobre 1977, d'intervertir les phases des travaux de construction au Siège, de façon que la salle de l'Assemblée générale puisse être utilisée pour la session extraordinaire en 1978, a décidé de recommander que la recommandation indiquée ci-dessus soit portée à l'attention de la Cinquième Commission./

21. Conférence mondiale du désarmement : rapport du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement (point 53).

L'Assemblée générale a également estimé que le chapitre II (Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle) du rapport du Conseil économique et social (point 12) qui a été renvoyé à la Deuxième Commission et à la Troisième Commission, pourrait intéresser la Première Commission.

(Signé) Lazar MOJSOV
